

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du Conseil Municipal du Mardi 07 Avril 2026

### Délibération N°2026-38 Election des membres du Conseil municipal devant siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 01 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	29	Nombre de Conseillers en exercice : 29				
	A L'unanimité	Contre	00	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		Abstentions	00	28	1		
	Votants	29	Nombre de conseillers votants : 29				
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X				
M. ADONAI Achille	1 <sup>er</sup> adjoint		X				
Mme JANGAL Carine	2 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. BROCHANT Patrick	3 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme SOUSSEING Lucie	4 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. PETRIS Patrick	5 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme JOURSON Johana	6 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. CAINDE Ignace	7 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme BODESSON Dominique	8 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X				
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X				
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X				
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X				
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X				
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X				
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X				
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X				
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X				
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X				
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X				
Mme TANCRÉ Kelly	Conseiller Municipal		X				
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X				
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X				
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal				Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X				
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X				
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal		X				

Le quorum étant atteint, vingt-huit (28) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et aucun absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Date de la convocation 01 avril 2026

Acte rendu exécutoire

Le.....1.4. AVR. 2026.....

après transmission électronique en Préfecture

Le.....1.4. AVR. 2026.....

Et mise en ligne sur le site de la commune

Le.....1.4. AVR. 2026.....

AR-Préfecture de Basse-Terre  
971-21971140-20260414-5-DE

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales selon lequel la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

**Vu** l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Vu** les articles D.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** qu'une liste est représentée au sein de l'assemblée ;

**Considérant** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder au vote à main levée.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS DÉCIDE :

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER** les élus ci-après à la Commission d'Appel d'Offres – CAO

PRESIDENT : Jean-Luc EDOM, Maire	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. PETRIS Patrick	Mme SOUSSEING Lucie
M. SAHAÏ Antoine	Mme BERCHEL Annie
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	M. ADONAÏ Achille
M. TOTO Jean-Noël	M. FRANCIS Frédéric
Mme CHAPOULIE Cynthia	M. EMMANUEL Félix

**ARTICLE 2 : DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte relatif à cette affaire.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

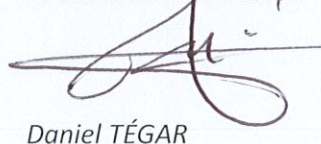
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

  
Jean-Luc EDOM



Le Secrétaire de séance

  
Daniel TÉGAR

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20260414-5-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

Délibération n°2026-38 - Election des membres du Conseil municipal devant siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)